

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL445

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 7

I. – À l’alinéa 1, après le mot :

« algorithmiques »,

insérer le signe :

« . ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« ayant »

les mots :

« Ces traitements ont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.